

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	FlixBus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	FlixBus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise	92 Hauts de Seine

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	
Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	24 rue Constant Milleret, 42000 Saint-Etienne 45.4425, 4.402861
Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Aéroport Lyon Saint-Exupéry Gare Routière - Parvis du Terminal 1 Niveau 0 69125 Colombier-Saugnieu 45 719081 5 079544

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire Saint-Etienne - Lyon Aéroport Saint-Exupéry
Temps de parcours (en heures et minutes)	1 heure et 55 minutes
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence Saint-Etienne - Lyon Aéroport Saint-Exupéry

Pièce jointe n°1

Itinéraire SAINT-ETIENNE - LYON AEROPORT SAINT-EXUPERY

Itinéraire envisagé



Pièce jointe n°2

Fréquence SAINT-ETIENNE - LYON AEROPORT SAINT-EXUPERY

14 passages hebdomadaires (1 départ par jour et par direction)

Jour/Itineraire	Départ de Saint-Etienne vers Lyon Saint Exupéry	Départ de Lyon Saint Exupéry vers Saint-Etienne
Lundi	06h05	21h55
Mardi	06h05	21h55
Mercredi	06h05	21h55
Jeudi	06h05	21h55
Vendredi	06h05	21h55
Samedi	06h05	21h55
Dimanche	06h05	21h55
Offre par trajet	53 places	53 places